



Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2012

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte du Groupe Audika qui se tiendra le :

Mercredi 13 juin 2012 à 10h00

Aux Salons de l'Etoile de l'hôtel Napoléon, 38 avenue de Friedland 75008 Paris.

L'avis de réunion préalable à l'Assemblée, contenant l'ordre du jour et le texte des résolutions, a été publié au BALO n°52 du 11 avril 2012.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale, prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, peuvent être consultés sur le site de Audika Groupe (<http://finance.audika.com>)

Participation à l'assemblée générale

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire – ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger – au troisième jour ouvré précédent l'assemblée générale à 0 heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la société par son mandataire BNP PARIBAS Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure (heure de Paris).

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte de civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat est écrit et communiqué à la société, le cas échéant par voie électronique à l'adresse suivante : ag@audika.com, au plus tard 3 jours ouvrés précédents la date de l'assemblée.
- voter par correspondance

21 MAI 2012

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration peut solliciter, par écrit, un formulaire de vote par correspondance ou par procuration auprès de la société ou auprès de BNP PARIBAS Securities Services, CTS service assemblées, Grands Moulins, 9 rue du Débarcadère 93761 Pantin cedex. La demande doit être reçue au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de BNP PARIBAS Securities Services puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Droit de communication des actionnaires

Les informations et documents mentionnés aux articles R.225-73 et R.225-73-1 du code de commerce sont diffusés sur le site internet de la société : www.audika.com.

Les renseignements et documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du code de commerce dont les actionnaires ont le droit d'obtenir communication sont mis à disposition au siège social dans les délais légaux et peuvent être consultés au plus tard à compter du 21^{ème} jour précédent l'assemblée sur le site internet de la société (www.audika.com).

Les projets de résolutions présentés, le cas échéant, par des actionnaires, ainsi que la liste des points ajoutés, le cas échéant, à l'ordre du jour à leur demande sont consultables au siège social et sur le site internet de la société (www.audika.com) dans les 21 jours précédant la date de l'assemblée.

A propos d'Audika :

Avec plus de 440 centres répartis dans 91 départements et 14% de parts de marché, Audika est le premier réseau français de centres spécialisés dans la correction auditive. Le groupe est présent depuis 2007 en Italie où il s'appuie aujourd'hui sur un réseau de près de 60 centres. Positionné sur le marché des Seniors, Audika a vocation à renforcer son leadership sur un secteur encore très atomisé. Audika est coté sur Euronext Paris, compartiment C.

Recevez gratuitement toute l'information financière d'Audika par e-mail en vous inscrivant sur : www.audika.com

ISIN FR0000063752-ADI Reuters DIKA.PA Bloomberg ADI:FP -Nombre d'actions : 9 450 000

Contact Audika : Alain Tonnard / Etienne Sirand-Pugnet au +33 (0)1 55 37 30 30

Contact Actus Finance : Guillaume Le Floch au +33 (0)1 72 74 82 25